

# « Horizons »

Journées artistiques du 16 au 18 septembre 2016  
Boissy Lamberville (Eure)

## Appel à projet

ASSOCIATION

« TETE DE L'ART EN LIEUVIN »

Boissy Lamberville (27)

## Manifestation d'Art Contemporain

### Objectifs de l'association

- . **promouvoir** l'art contemporain en milieu rural, rendre toutes ses formes d'expression accessibles
- . **souligner les filiations** avec les artistes des époques antérieures et les **écarts** créés par les recherches contemporaines
- . donner au public l'opportunité d'une **expérimentation plastique** propre au contact direct des œuvres d'artistes
- . **accéder à l'art** de manière festive, conviviale et ludique
- . créer du **lien social** et mettre en avant les **valeurs humaines**.

### Organisation et modalités

**Organisation** : les membres du bureau de l'association Tête de l'Art en Lieuvain.

Contact avec les artistes :

Gilles Fleury            02 32 45 16 78            [gmfleury@orange.fr](mailto:gmfleury@orange.fr)

**Dates de la manifestation** : les 19, 20 et 21 septembre 2014

Ouverture au public le samedi de 11h00 à 19h00 et le dimanche de 10h00 à 17h00.

**Thème** : *Horizons*

**Lieux** :

Dans le village de Boissy Lamberville (département de l'Eure), à 10 kms au nord de Bernay dans l'Eure. Entre le carrefour de Malbrouck et le carrefour de la Bretagne sur l'ex N13, aujourd'hui D613, à 1 Km de l'axe routier, à droite en venant de Paris.

Deux lieux dans le village sont à investir :

- . la salle des fêtes aménagée par un système de cloisons légères adaptées aux propositions des artistes et en fonction du thème et des œuvres proposées.
- . une petite pelouse arborée à côté de la salle des fêtes.

Tous ces lieux se situent dans une grande proximité au centre du village.

### Exposants :

- Douze artistes seront choisis.
- Seules les personnes engagées dans une pratique artistique contemporaine, toutes formes d'expression confondues, pourront participer.

Il sera demandé à chacun de fournir un dossier (format A4) avec CV, 5 visuels des travaux antérieurs.

Pour la manifestation, fournir un dossier comprenant :

- la fiche d'inscription dûment complétée et signée ;
- des dessins préparatoires ou photographies accompagnés d'un texte de présentation (de 2000 signes maximum) ;
- une fiche technique détaillée présentant le titre de l'œuvre, la date de création, les matériaux, les dimensions de l'œuvre, son emplacement dans l'espace ou son dispositif de présentation ;
- un texte précisant les besoins en matériel ou aides éventuels lors de l'installation **tout en précisant si l'œuvre est conçue pour l'extérieur ou l'intérieur** ;
- pour les besoins de l'assurance, l'artiste devra fournir une estimation financière précise de son œuvre.

Les projets doivent **impérativement respecter l'environnement et les espaces intérieurs dans l'état où ils sont mis à disposition** et tenir compte de la spécificité du lieu et du thème.

– Les dossiers seront à renvoyer **au plus tard pour le vendredi 29 mai 2016 à Gilles Fleury, 7 Rue du Donnesque 27300 Boissy Lamberville. Ils peuvent aussi être envoyés par mail (voir plus haut).**

– **Tout artiste sélectionné devra adhérer à l'association « Tête de l'Art en Lieuvin » pour un montant de 15 €.**

#### Frais :

- Chaque artiste pourra se voir rembourser ses frais de transport à hauteur de 0,20 € du kilomètre sur présentation de facture ou de titre de transport. Dans la mesure de nos moyens, chaque artiste pourra s'il le souhaite être hébergé gracieusement chez l'habitant les nuits de vendredi et samedi. En fonction des subventions qui nous seront octroyées (à préciser ultérieurement), une petite enveloppe budgétaire pourra être attribuée à chacun des artistes. Nous avons l'intention de créer des journées conviviales. En conséquence, nous voulons offrir un accueil chaleureux aux artistes en leur proposant, dans la mesure de nos possibilités, repas et hébergement à la bonne franquette (5€ par repas sauf repas du vendredi soir offert).

#### Transport, Accrochage, Décrochage, Assurance :

- **Transport** à la charge des artistes.

- **Installation** des œuvres par les artistes **le 16 septembre à partir de 16 h**. Nous vous demandons de bien vouloir **prévoir les dispositifs d'installation** et de nous contacter assez longtemps en amont en cas de besoin particulier.

- **L'artiste devra formuler en quelques lignes ses intentions concernant l'œuvre ou les œuvres présentée(s) pour la compréhension du public. Ce texte sera envoyé sous le format .doc (word ou open office) accompagné d'un visuel de l'œuvre ou d'une œuvre proche (format .jpeg) par mail deux mois avant la manifestation soit au plus tard le 9 juillet 2016 à Gilles Fleury.**

- **Décrochage et remise en état des lieux** : le dimanche 18 septembre **à partir de 17h30 mais pas avant** pour ne pas gêner le bon déroulement du concert de clôture de la manifestation.

- **Un contrat d'assurance est souscrit par l'Association Tête de l'Art en Lieuvin auprès de la MAIF.**

#### Communication :

- Des affiches et flyers à disposition des artistes seront distribués dans les offices de tourisme des villes environnantes, dans les différents lieux culturels de la région, les musées, les médiathèques ainsi qu'auprès des commerçants de la région.

- Les médias locaux (presse, radios, télé...) seront contactés en amont et pendant la manifestation.

Tout contact avec l'association se fera par mail (et ou) par téléphone auprès de Gilles Fleury : ne pas hésiter à nous contacter à chaque fois que vous le souhaitez.

Un catalogue de l'exposition devrait être réalisé comme trace de la manifestation à la condition que les artistes fournissent des photographies de leur(s) œuvre(s) légendée(s) et libre(s) de droit.

Le texte de présentation demandé plus haut servira également au catalogue

# « Horizons »

Journées artistiques du 16 au 18 septembre 2016  
Boissy Lamberville (Eure)

## Manifestation d'Art Contemporain

*«La culture est une résistance à la distraction » **Pasolini***

Notre association loi 1901 et cette manifestation ont pour raison d'être de promouvoir l'Art Contemporain auprès d'une population rurale qui n'y a pas facilement accès parce que éloignée des grandes villes.

Avec l'objectif d'émanciper et d'éduquer, elle défend la liberté d'expression et a le souci d'ouvrir à la culture et à l'art. Dans cette perspective, elle envisage cette action comme un espace d'échanges et de rencontres entre le public et les artistes. Chacun d'entre-vous aura à cœur de présenter son travail et de partager son expérience.

### Éclairage et pistes de travail :

Cette ligne qui forme la limite circulaire de la vue pour l'observateur qui en est le centre impose tout de suite l'image de l'espace visible au niveau de l'horizon. Ces morceaux de plateaux, de plaines et de vallées juxtaposés aux ciels de traine, aux nuées qui portent l'orage, au couchant qui enterre le jour ce sont les horizons picturaux qui apparaissent au premier abord. Mais, il peut y en avoir mille autres car toute personne possède son horizon, celui de son voyage, de son pays, de son exil et de son rêve. C'est une image gravée dans la pensée, dans les souvenirs ou sur un support bien réel. Les horizons sont multiples comme les paysages ou comme leurs homologues géologiques si proches de l'abstraction...

Les horizons sont ouverts comme les possibles et peuvent devenir domaines de la pensée, champs d'action et perspectives. On pourra alors en ouvrir de nouveaux, des horizons illimités...

Tous les artistes ont leur(s) horizon(s) ! Exposez-nous votre vision de celui-ci ou de ceux-ci ! Initiez-nous à vos recherches dans une installation, une peinture, une sculpture, un collage, une vidéo, où vous pourrez utiliser tous les matériaux de votre choix pour figurer, modeler ou inventer votre/vos horizon(s)... Tout est possible en intérieur comme en extérieur.

Nous comptons sur vous pour transporter le public vers des horizons imaginaires, des horizons rêvés à moins que vous souhaitiez nous faire redécouvrir l'originalité, la banalité ou l'étrangeté de nos horizons quotidiens.

Gilles Fleury, commissaire de l'exposition d'art contemporain, le 23 décembre 2015.

# LES LIEUX D'EXPOSITION

## I. La salle des fêtes

Spacieuse, elle sera divisée en deux espaces pouvant recevoir du public : une partie réservée aux spectacles vivants et musicaux, l'autre partie à l'exposition. De plein pied et accessible aux handicapés, la salle dispose de commodités. La charpente en bois peut permettre la suspension d'œuvres de grand format dans l'espace et en hauteur. Les murs de cet espace sont munis de cimaises.

## II. Pelouse arborée située autour de la salle des fêtes.

Trois arbres sont plantés au milieu de cet espace. Ils peuvent servir de dispositif à l'installation d'une ou plusieurs œuvres.

*Remarque : trouver le lieu et les modalités d'installations idéaux pour chacune des œuvres est indispensable pour la réussite de la manifestation et la satisfaction des artistes et en liaison avec eux. Ceci est notre préoccupation essentielle.*

### INSTALLATION DES ŒUVRES

L'association et ses membres compétents en matière de scénographie décideront de l'emplacement de chacune des œuvres en tenant compte des souhaits de l'artiste concernant la vision qu'il a de son œuvre et de son installation. L'association prendra également en compte la circulation et la sécurité du public. En cas de litige, les membres du bureau seront seuls habilités à prendre la décision finale. Les artistes seront responsables de l'installation de leur travail, ils bénéficieront d'une aide humaine et matérielle si nécessaire dès leur arrivée le vendredi 16 septembre 2016. Leur œuvre devra impérativement être installée pour 10h30 dernier délais le samedi 17 septembre, avant l'ouverture au public. Les artistes devront être présents lors du vernissage le samedi à 11h30. La lisibilité des œuvres sera assurée par une signalétique (noms des artistes, fléchage, cartels avec la nomenclature des œuvres).

## La sélection des artistes

La sélection des artistes se fera en réunion de bureau, elle prendra en compte la qualité du projet proposé et son adéquation avec le thème expliqué ci-dessus. Nous aurons pour souci la cohérence finale de l'exposition en veillant à une multiplicité de propositions plastiques dans la matérialité et l'esprit de leur conception.

Une convention de partenariat entre les deux parties vous sera communiquée si votre candidature est retenue.

## Déroulement des Journées artistiques

Pour que ces journées soient festives et pour qu'elles attirent un public nombreux comme lors des dernières éditions (plus de 600 visiteurs), des ateliers de pratiques artistiques, des concerts, des animations pour les plus jeunes, une expo-vente de livres d'arts (partenariat avec *A l'Eure de lire* de Bernay) et un pique-nique musical sont organisés pendant la manifestation. N'hésitez pas à nous demander le programme dès juillet pour le diffuser autour de vous...

# FICHE D'INSCRIPTION (à retourner)

Nom de l'artiste : .....

Prénom de l'artiste : .....

Adresse : .....

Code Postal / ville : .....

Pays : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Numéro de Siret

ou numéro Maison des artistes : .....

## Pièces à fournir :

- Dessins préparatoires ou photographies de l'œuvre ou de son projet (format Jpeg)
- Texte de présentation (de 2000 signes maximum) ;
- Fiche technique détaillée présentant le titre de l'œuvre, la date de création, les matériaux, les dimensions de l'œuvre, son emplacement envisagé dans l'espace ou son dispositif de présentation ;
- Texte précisant les besoins en matériel ou aides éventuels lors de l'installation **tout en précisant si l'œuvre est conçue pour l'extérieur ou l'intérieur** ;
- Estimation financière précise de son œuvre.

L'artiste atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la Propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées.

Dans un but de promotion, les auteurs accordent à l'Association « Tête de l'Art en Lieuvain » le droit de diffuser des extraits de leur travail ou de leur projet (photo, dessins ou écrits) sans contrepartie financière pour les producteurs ou les auteurs. Cette autorisation vaut aussi pour la publication dans les journaux et magazines dans le but de promouvoir la manifestation et les auteurs.

Thème de cette année : « Horizons »

Œuvres exposées les 17 et 18 septembre 2016.

Date limite de retour des dossiers d'inscription : vendredi 29 mai 2016.

---

A : .....

Le : .....

Signature de l'artiste